

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-six juin à quatorze heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de CASSIS s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la vice-présidence de Madame Chloé GOBET.

Présents :

Mmes : GOBET, LABI-MALAKIAN, BRUNET, CURNIER
M. : JANUEL, CAUMEL

N° 16

Pouvoirs :

Mme MILON à Mme GOBET
Mme DE VICTOR PUYAL à Mme LABI-MALAKIAN
Mme VAUTRIN à Mme CURNIER

Absentes excusées :

Mme SLAMA
Mme DUMAINE

Objet : Approbation de la convention annuelle d'objectifs à passer avec l'Association A.M.I.S.S.

Il est exposé au Conseil d'Administration que l'association A.M.I.S.S. (Association de Médiation et d'Intervention Sociale et Solidaire) intervient dans le domaine du logement des familles, la médiation locative, et la lutte contre le surendettement (aides financières ponctuelles et dossiers de surendettement).

La convention signée entre le C.C.A.S. de Cassis et l'association A.M.I.S.S. le 7 juillet 2025 arrive à son terme. L'association a remis son rapport annuel 2025 reprenant ses interventions dans les différents domaines : surendettement, médiation, accès au logement, sur différentes communes.

Au vu du service complémentaire à l'action menée par le C.C.A.S., il paraît souhaitable de renouveler cette convention pour une durée d'un an.

Le montant de la subvention annuelle versée par le C.C.A.S. à l'A.M.I.S.S. s'élève à 2000 euros.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver les termes de la nouvelle convention annuelle d'objectifs à passer avec l'association A.M.I.S.S. et d'autoriser Madame la Présidente à signer ce document, ainsi que tous les actes en découlant et de dire que les crédits sont prévus au budget du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de CASSIS, le vendredi 26 juin 2026.

La Présidente
Danielle MILON

Accusé de réception en préfecture
013-261300701-20260626-2026-D-16-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

